

NOTE D'INFORMATION FÉDÉRALE n°322

SPÉCIALE : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FFA

JANVIER 2022

1. Appel à candidatures pour le Comité directeur de la FFA

Quatre postes au comité directeur de la FFA doivent être pourvus lors de cette assemblée générale pour la durée du mandat restant à courir (fin 2024) :

- **deux postes vacants (postes réservés aux femmes).**
- **deux postes réservés aux sportifs de haut niveau (1 femme/ 1 homme).**

Les élections de ces membres auront lieu lors de l'assemblée générale du 26 mars 2022 à Mâcon.

Les candidatures devront parvenir **avant le 24 février 2022 dernier délai** à la FFA, sur le formulaire téléchargeable sur le lien suivant ou demande auprès de vanessa.lete@ffaviron.fr

Pour être candidat, il est impératif de remplir les conditions d'éligibilité définies à l'article 13 des Statuts de la fédération et être titulaire d'une licence de la FFA depuis plus de deux ans.

Pour consulter les statuts : <https://ffaviron.fr/ffa/textes-reglementaires/statuts> de la FFA